Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213503352-20260326-TH_DCM_2026_17B-DE

COMMUNE DE THOURIE 35134

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 26 mars 2026 à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel BORDIER, Maire de la commune.

Date de convocation
20 mars 2026

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 15
Excusés 0
Votants 15

Membres présents : M. Daniel BORDIER, Mme Amandine BELLAY, M Julien CHENARD, M Cédric DANIEL, Mme Aline GIACALONE, Mme Marie-Christine HERVOCHON, Mme Nadine LAINE, M Pierre LAURENT, M Anthony LEBRETON Mme Isabelle LEBRETON, M Edmond LEVEQUE, M Anthony MOUTEL, Mme Anne PAUL, Mme Elodie PETITJEAN et M Benjamin PRUNIER

Membres absents excusés : sans objet

Membres absents : sans objet

Mme Elodie PETITJEAN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N° 2026-17
Désignation des membres élus au sein du CCAS
Annule et remplace la Délibération portant le même numéro et transmise le 03-04-2026

Le conseil d'administration du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) est présidé par le Maire, et composé d'un nombre équivalent d'Elus et de non élus. Parmi les membres non élus, on trouvera notamment : un représentant des associations familiales, un représentant des associations de personnes handicapées, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées, et un représentant des associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre l'exclusion.

En application des articles R 123-8 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Après proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal a voté, à l'unanimité des membres présents, le nombre à 8 membres, soit 4 membres élus par le conseil municipal et 4 membres nommés par le Maire.

Sont candidats pour intégrer le CCAS : Elodie Petitjean, Isabelle Lebreton, Amandine Bellay et Cédric Daniel.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, par vote à main levée, désigne Elodie Petitjean, Isabelle Lebreton, Amandine Bellay et Cédric Daniel pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS.

Pour copie conforme,
Le Maire

